

Conditions Générales de Vente et d'utilisation

Dernière mise à jour le 10 mars 2023

Responsable

ATA SAS

955 route des grands moulins

01430 Maillat, France

Contact

contact@surichat.fr

Préambule

SuriChat est une plateforme exploitée par ATA SAS, dont le siège social est situé 955 route des grands moulins, 01430 Maillat, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bourg en Bresse sous le numéro d'identification 948 828 025 et dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR 75948828025 (le « Prestataire »).

SuriChat (la « Plateforme ») permet à toute personne morale ou groupement de personnes physiques ou morales (le « Propriétaire ») d'accéder à des services de communication centralisés et gérés au sein d'une interface unique, selon la présentation et le guide d'utilisation figurant ci-après.

Divers services sont ainsi proposés sur la Plateforme (le ou les « Service(s) ») parmi lesquels :

- l'accès à un Espace de travail réunissant des individus et des objets connectés (le ou les « Espace(s) de travail ») ;

- l'accès à une messagerie instantanée au sein de groupes d'utilisateurs (le ou les « Conversation(s) ») ;
- le partage de fichiers au sein de Conversations ;
- la possibilité d'une remontée d'informations pour des objets connectés dans les Conversations ;
- le formatage des données sous divers formats (cartes, calendriers, rapports, etc...) .

Le Propriétaire, professionnel au sens du code de la consommation et agissant dans le cadre de l'exercice de sa profession, reconnaît avoir la capacité requise pour souscrire aux Services précités, déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et annexes (le « Contrat ») et les avoir acceptées y compris lorsque ces Services sont fournis gratuitement par le Prestataire.

Le Prestataire et le Propriétaire sont ci-après dénommés les « Parties ».

Article 1 – Objet du Contrat

Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions applicables à l'accès à la Plateforme et aux Services souscrits par le Propriétaire.

Le Prestataire consent au Propriétaire qui accepte après avoir pleinement testé la Plateforme et ses différents Services, notamment grâce à la mise à disposition d'une version gratuite, un droit, dans les strictes conditions de l'article 5, d'accès et d'utilisation de la Plateforme et des Services applicatifs pendant toute la durée du Contrat.

Le Propriétaire ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant de ce présent Contrat sans l'accord écrit et préalable du Prestataire.

Il est précisé que pour la bonne exécution des présentes, le Propriétaire s'engage à notifier au Prestataire dans les plus brefs délais tout changement de son adresse de correspondance (mail ou boîte postale). Le Prestataire ne serait en aucun cas responsable des conséquences du défaut de notification de cette information par le Propriétaire.

Article 2 - Accès et utilisation de la Plateforme

2.1 Modalités d'accès à la Plateforme

2.1.1 Accès Propriétaire

L'Espace de travail est accessible via l'accès plateforme web (l'« Accès Plateforme Web ») à l'adresse web suivante :

<https://www.surichat.fr>

Elle est également accessible via l'application mobile SuriChat disponible et optimisée pour les dernières versions d'Android et d'iOS.

L'Accès Plateforme Web s'effectue à partir de tout ordinateur ou mobile compatible et au moyen des identifiants créés. Il permet d'accéder aux paramètres d'administration et de gestion de la Plateforme donnant la possibilité notamment de souscrire ou résilier toute Offre (tel que ce terme est défini à l'article 3 ci-après), d'accéder aux paramètres de gestion des Services ou de désigner un ou plusieurs Administrateurs (tel que ce terme est défini au paragraphe 2.1.2 ci-après).

Les identifiants d'accès créés sont personnels et confidentiels. Le Propriétaire s'engage à mettre tout en œuvre pour éviter leur diffusion ainsi qu'à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Propriétaire est entièrement responsable de l'utilisation desdits identifiants. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne accède à ces Services grâce à ses identifiants, le Propriétaire devra les modifier dans les meilleurs délais.

En cas de vol ou de perte des identifiants, le propriétaire fera le nécessaire pour modifier les mots de passe des utilisateurs dans les meilleurs délais.

2.1.2 Accès Administrateur

Le Propriétaire a la possibilité via l'onglet de configuration d'ouvrir un Accès à un ou plusieurs administrateurs (le ou les « Administrateur(s) »). Ces derniers pourront alors accéder aux propriétés et paramétrages de l'Espace de travail dans l'onglet de configuration.

L'Administrateur a la possibilité notamment d'ouvrir, restreindre ou fermer l'accès des Utilisateurs à l'Espace de travail (le ou les « Utilisateurs(s) »). L'ouverture de l'Accès à l'Espace de travail par l'Administrateur se fait via un code utilisateur à inscrire dans l'onglet de configuration de l'Espace de travail.

Le Propriétaire a la possibilité de restreindre ou de fermer l'Accès des Administrateurs à l'Espace de travail à tout moment.

2.1.3 Accès Utilisateur

Les Accès Utilisateurs sont gérés via l'onglet de configuration de la plateforme web. Ils sont ajoutés à l'Espace de travail via un code unique que le Propriétaire ou les Administrateurs peuvent inscrire dans l'onglet de configuration.

Un Utilisateur a la possibilité, suivant les autorisations qui lui auront été accordées, de consulter et interagir dans une Conversation.

Le Prestataire se réserve le droit de supprimer l'Accès à tout Utilisateur de la Plateforme en cas d'utilisation inapproprié de celle-ci. Par ailleurs le Prestataire se réserve le droit d'agir contre le Propriétaire du fait des agissements inappropriés de ses Administrateurs. En conséquence, le Propriétaire veillera au bon respect des conditions d'utilisation de l'Espace de travail par ses différents Utilisateurs.

2.2 Conditions techniques d'accès et mise à jour à la Plateforme

Le Prestataire met à la disposition du Propriétaire, les Services via l'Espace de travail accessible sur notre serveur par le biais du réseau internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'exception des périodes de maintenance.

Afin de garantir un bon fonctionnement de la plateforme, il est précisé que cette dernière est optimisée pour les dernières versions des navigateurs Microsoft Edge, Google Chrome et Mozilla Firefox. Le Prestataire n'est pas responsable de la bonne installation et du bon fonctionnement des navigateurs sur les postes du Propriétaire.

Le Prestataire se réserve le droit de mettre à jour et d'opérer des modifications fonctionnelles de la plateforme à tout moment. Ces mises à jours et modifications fonctionnelles de la plateforme pourront rendre momentanément indisponible l'Accès aux Services.

Le Propriétaire est en outre averti des aléas techniques et des interruptions d'Accès pouvant survenir via la conversation d'assistance décrite ci-après. Par suite, le Prestataire ne pourra être tenu responsable des indisponibilités ou ralentissements des Services.

Le Propriétaire s'engage à ne pas exposer la Plateforme à tout risque de piratage et de tentative d'atteinte à la vulnérabilité de la Plateforme et de son système de sécurité. En conséquence, le Propriétaire devra mettre en place l'ensemble des mesures adéquates pour prévenir les risques précités ou tout autre risque susceptible d'affecter la Plateforme et son hébergeur.

Le Prestataire s'engage à mettre en place des contrôles réguliers de nature à procurer une assurance raisonnable que le Propriétaire puisse accéder et utiliser à la Plateforme dans les conditions déterminées par les présentes.

2.3 Assistance

Selon l'Offre souscrite par le Propriétaire, un service d'assistance est proposée sur la Plateforme au travers d'une conversation SuriChat gratuite dédiée à l'assistance disponible à la création d'un Espace de travail. Ledit service est destiné à apporter une assistance dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme et à éventuellement corriger tout Bug.

Pour les besoins des présentes :

– un « Bug » est défini comme toute erreur de conception, ou de réalisation, ou de programmation de la Plateforme qui empêche l'utilisation normale de tout ou partie de la Plateforme et/ou provoque un résultat ou une action incorrect(e) alors que la Plateforme est utilisée conformément aux instructions.

Il est expressément exclu du service d'assistance tout dysfonctionnement de la Plateforme qui serait dû directement ou indirectement à une cause étrangère, à un sinistre, ou encore à une erreur d'utilisation par le Propriétaire, les Administrateurs, les Utilisateurs et/ou de tout tiers.

Le Propriétaire pourra cependant, en cas de perte ou de corruption de données, solliciter l'assistance du Prestataire pour recouvrer toute ou partie desdites données. Le Prestataire analysera la faisabilité de la récupération des données et émettra un devis pour la réalisation de cette prestation.

Article 3 - Offres

3.1 Contenu des Offres

Plusieurs offres sont proposées, sous forme d'abonnement mensuel ou annuel, au Propriétaire (la ou les « Offre(s) ») telles que figurant sous le lien suivant : <https://surichat.fr>.

Dépendent de l'Offre choisie notamment :

- le nombre d'Utilisateurs pouvant être intégrés
- le nombre de Conversations pouvant être créées
- le nombre d'objets pouvant être intégrés
- l'accès à certaines fonctionnalités avancées de la plateforme ;
- la durée et l'espace maximal de stockage des données ;
- ou le niveau d'assistance.

Le choix d'une Offre par le Propriétaire relève de sa seule et entière responsabilité. Elle dispose toutefois de la possibilité, à tout moment et y compris en cours de contrat, de modifier son abonnement. Il est néanmoins précisé que le Propriétaire n'a pas la possibilité de rétracter son engagement, aucun remboursement des sommes versées par ce dernier ne sera opéré par le Prestataire.

En cas de souscription par le Propriétaire à une Offre gratuite, ce dernier s'engage à respecter l'intégralité des dispositions du présent Contrat étant précisé que le Prestataire sera libre de rompre ou modifier les conditions des Offres gratuites à tout moment. Ces Offres ne sauraient faire naître une quelconque obligation à la charge du Prestataire qui ne fait qu'accorder l'accès aux Services gracieusement. Par ailleurs, les Offres gratuites ne sauraient être utilisées par le Propriétaire afin de contourner l'usage normal de la Plateforme. Dans le cas d'une utilisation anormale ou qui serait

susceptible de porter atteinte à la sécurité de la Plateforme, le Prestataire pourra restreindre ou fermer l'Accès du Propriétaire à la Plateforme.

3.2 Durée de l'abonnement

La souscription du Propriétaire à une Offre est d'une durée d'un mois ou d'un an renouvelable par tacite reconduction pour la même durée sans limitation.

Dans l'hypothèse où le Propriétaire ne souhaiterait plus voir son engagement renouvelé tacitement, il devra suivre la procédure prévue à cet effet dans la gestion de l'Espace de travail disponible dans l'onglet configuration de l'Espace de travail, étant précisé que cette résiliation ne prendra effet qu'au terme prévu.

Une fois la souscription à une Offre payante résiliée, l'ensemble des données du Propriétaire pourra être détruit sans information préalable par le Prestataire, passé un délai de récupération d'une durée de 60 jours. En conséquence, le Propriétaire devra prévoir une sauvegarde de ses données avant de procéder à la suppression de son compte SuriChat.

3.3 Modifications de l'abonnement

le Propriétaire a la possibilité de modifier à tout moment son Offre s'il s'agit de passer à une Offre supérieure à l'Offre initialement souscrite.

le Propriétaire a la possibilité de passer à une Offre inférieure à l'Offre initialement souscrite à chaque anniversaire mensuel (pour une souscription mensuelle) ou annuel (pour une souscription annuelle) de la souscription à l'Offre initiale.

Le passage à une Offre inférieure à l'Offre initialement souscrite n'est effective que dans la mesure où l'utilisation de la Plateforme par le Propriétaire ne s'y oppose pas. À titre d'exemple, la réduction de 30 à 10 Utilisateurs n'est possible que dans la mesure où le Propriétaire utilisera effectivement un maximum de 10 accès Utilisateurs au jour de la réduction.

Il est précisé que tout passage à une Offre inférieure à l'Offre initialement souscrite implique une perte de fonctionnalités. Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes liées à cette perte de fonctionnalité.

Article 4 - Propriété des données

le Propriétaire demeure Propriétaire de l'ensemble des données qu'elle communique dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme.

le Propriétaire autorise expressément le Prestataire à héberger lesdites données sur le serveur choisi librement par ce dernier et à les utiliser notamment pour les besoins du fonctionnement de la Plateforme mais également de les exploiter à des fins statistiques.

Le Prestataire devra s'assurer que le serveur choisi pour ledit hébergement utilisera les moyens appropriés afin d'assurer l'intégrité de l'établissement et de la conservation des données, ainsi que la protection et la confidentialité de la collecte, du stockage et du traitement des données du Propriétaire.

Si les données transmises par le Propriétaire comportent des données à caractère personnel, le Propriétaire garantit au Prestataire qu'il a respecté l'ensemble des obligations lui incombant notamment aux termes de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. A ce titre, le Propriétaire garantit le Prestataire contre tout recours, plainte ou réclamation liés à l'hébergement ou l'utilisation desdites données.

Article 5 - Licence et Propriété Intellectuelle

Le Prestataire concède au Propriétaire un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation des Services pendant toute la durée du Contrat.

Le présent Contrat ne confère aucun droit de propriété sur les Services. La mise à disposition temporaire des Services ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au Propriétaire.

Le Propriétaire s'engage à n'utiliser la Plateforme que conformément à ses besoins. La présente licence n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Propriétaire l'utilisation des Services à l'exclusion de toute autre finalité conformément à leur destination.

Le Propriétaire ne pourra en aucun cas mettre les Services à disposition d'un tiers et s'interdit strictement toute autre utilisation en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation sans que cette liste ne soit limitative.

Le Propriétaire s'interdit par ailleurs de reproduire tout élément de la Plateforme ou toute documentation la concernant, par quelque moyen, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit.

Article 6 – Prestations complémentaires

6.1 Interopérabilité

Le Prestataire ne garantit pas la compatibilité et l'interopérabilité de la Plateforme avec d'autres logiciels du Propriétaire. La compatibilité et l'interopérabilité de la Plateforme supposent un développement informatique supplémentaire à réaliser par le Prestataire. Ce développement pourra être réalisé à la demande du Propriétaire et sera alors facturé par le Prestataire dans les conditions que les Parties détermineront.

6.2 Prestations supplémentaires

Des prestations de service supplémentaires pourront être apportées par le Prestataire à la demande du Propriétaire. Ces prestations seront réalisées d'un commun accord et facturées par le Prestataire dans les conditions que les Parties détermineront.

Article 7 - Responsabilité

7.1 Utilisation de la Plateforme

Le rôle du Prestataire se limite à la mise à disposition de la Plateforme au Propriétaire.

Le Propriétaire est tenu de s'assurer que l'utilisation qu'il fait de la Plateforme est conforme aux dispositions légales, réglementaires ainsi qu'aux conditions générales d'utilisation de la Plateforme

figurant ici. Le Prestataire ne donne aucune garantie au Propriétaire quant à la conformité de l'utilisation de la Plateforme, qu'il fait ou qu'il projette de faire, aux dispositions légales et réglementaires.

Le Propriétaire est responsable à l'égard du Prestataire de l'utilisation de la Plateforme par les Administrateurs, Utilisateurs ou par tout tiers.

7.2 Données et contenu

Le Prestataire ne contrôle pas l'utilisation de la Plateforme faite par les usagers ni les différentes données et informations saisies par ceux-ci. Le Prestataire ne saurait en aucun cas être tenu responsable au titre de ce contenu.

Le Propriétaire est ainsi seul responsable du contenu, des conditions et conséquences de la diffusion ou non diffusion de contenu via la Plateforme. Il devra alors s'assurer du respect des conditions légales et réglementaires et faire son affaire de l'ensemble des contestations.

Le Propriétaire s'engage à ne pas saisir un contenu susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, de provoquer des protestations de tiers, ou encore de contrevenir aux dispositions légales en vigueur.

En conséquence, il est expressément convenu qu'au cas où le Prestataire serait mis en cause, à quelque titre que ce soit, dans quelque pays que ce soit, par un tiers sur le fondement notamment d'un droit de propriété industrielle et/ou intellectuelle relatif à un élément directement ou indirectement fourni par le Propriétaire, par un Administrateur, par un Utilisateur ou par tout tiers, le Propriétaire s'engage à garantir entièrement le Prestataire des conséquences économiques et financières directes et/ou indirectes (y compris les frais de procédure et de défense) qui découleraient de ces revendications.

Le Propriétaire devra s'assurer de l'envoi des données à la Plateforme et ne pourra reprocher au Prestataire sur un quelconque fondement et à quelque titre que ce soit la non réception ou la perte des données transmises. Le Propriétaire veillera alors à conserver une sauvegarde des données transmises.

Le Propriétaire a, par ailleurs, en cours d'exécution du Contrat, la possibilité d'extraire les données saisies et générées par la Plateforme, dans les conditions précisées dans le guide d'utilisation. Le

Propriétaire devra en conséquence se doter, à ses propres frais, des outils et des compétences nécessaires à l'exploitation de ces données.

7.3 Analyses et statistiques

Les analyses et statistiques fournies par la Plateforme, selon l'Offre souscrite par le Propriétaire, n'ont qu'une valeur indicative. Le Prestataire ne s'engage nullement sur leur exactitude. En conséquence, le Propriétaire est seul responsable des suites de l'utilisation de ces analyses et statistiques. Il ne saurait reprocher et rechercher la responsabilité du Prestataire sur un quelconque fondement et à quelque titre que ce soit en raison notamment des conséquences financières et commerciales liées directement ou indirectement à ces analyses et statistiques.

7.4 Dispositions générales

En tout état de cause, le Prestataire ne saurait en aucune circonstance être responsable au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Propriétaire ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, inexactitude ou corruption de fichiers ou données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou bénéfice, perte de clientèle ou perte de chance liés à quelque titre et sur quelque fondement que ce soit au présent Contrat.

Le Prestataire ne saurait être responsable du retard ou de l'inexécution du présent Contrat justifié par un cas de force majeure, telle qu'elle est définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

En cas de condamnation du Prestataire, il est expressément convenu que sa responsabilité sera limitée d'un commun accord au montant des redevances effectivement versées par le Propriétaire au titre du présent Contrat.

Article 8 - Redevances

Le Propriétaire est redevable d'une redevance forfaitaire mensuelle ou annuelle selon l'Offre souscrite, dont le montant est fixé selon la grille tarifaire figurant à l'adresse suivante :

<https://www.surichat.fr>

La TVA pourra être éventuellement due par le Propriétaire au Prestataire selon les dispositions communautaires applicables. En conséquence, le Propriétaire s'engage sur simple demande du Prestataire à fournir des informations exactes et réelles quant à sa situation juridique et fiscale.

Pour une souscription mensuelle, le montant mensuel de la redevance sera versé à date anniversaire du début du présent Contrat par prélèvement bancaire automatique ; de ce fait, le prix mensuel du premier mois d'abonnement devra être intégralement payé au jour de la passation de la commande, selon les modalités suivantes :

- Par carte bancaire : Visa, MasterCard, American Express.
- Par virement bancaire.

Pour une souscription annuelle, le prix annuel de l'abonnement devra être intégralement payé au jour de la passation de la commande selon les modalités précitées.

Les données de paiement sont échangées de manière cryptée via notre prestataire Stripe dont les modalités sont disponibles sur <https://stripe.com/fr>.

Les paiements effectués par le Propriétaire ne seront considérés comme définitifs qu'après paiement effectif des sommes dues au Prestataire. L'accès aux services associés à l'Offre souscrite sera alors ouvert une fois les sommes dûment payées.

Le défaut de paiement par le Propriétaire d'une seule échéance à la date prévue entraîne de plein droit la suspension de l'accès à la Plateforme dans l'attente de la régularisation du paiement par le Propriétaire.

Une facture est établie par le Prestataire et téléchargeable par le Propriétaire sur son Espace de travail dès le paiement réalisé.

Article 9 - Résiliation

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, le Contrat pourra être résilié de plein droit par le Prestataire quinze (15) jours après l'envoi d'un Email au Propriétaire resté sans effet. La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées.

Une fois le Contrat résilié, le Propriétaire cessera d'accéder aux Services de la Plateforme et les données transmises sur la Plateforme seront détruites par le Prestataire dans un délai de 60 jours.

Article 10 - Non-concurrence

Le Propriétaire s'interdit pendant toute la durée du Contrat ainsi que pendant une durée de un an à compter de la cessation du Contrat pour toute cause que ce soit, de développer ou de faire développer une plateforme susceptible de concurrencer celle du Prestataire, et ce sous quelque forme et de quelque manière que ce soit en ce compris par une prise de participation dans une société exerçant une activité similaire à celle du Prestataire.

Le Propriétaire s'interdit de développer ou commercialiser ou faire développer ou faire commercialiser par tout tiers une plateforme, application ou tout logiciel susceptible de concurrencer directement ou indirectement la Plateforme, objet du Contrat et cela pendant toute la durée du Contrat et y compris pendant un an à compter de la fin, pour toute cause que ce soit, du Contrat.

Article 11 - Communication

Le Propriétaire autorise le Prestataire à communiquer sur tout support et par tout moyen l'existence du référencement du Propriétaire au titre du présent Contrat auprès du Prestataire. A cet effet, le Prestataire pourra utiliser le logo du Propriétaire sur son site internet ou sur tout autre support de communication.

Article 12 - Droit applicable - Convention de preuve

Le présent contrat est régi par le droit français.

Les systèmes et fichiers informatiques font foi dans les rapports entre les Parties.

Ainsi, le Prestataire pourra valablement produire dans le cadre de toute procédure, aux fins de preuve les données, fichiers, programmes, enregistrements ou autres éléments, reçus, émis ou conservés au moyen des systèmes informatiques exploités par ce dernier, sur tous supports numériques ou analogiques, et s'en prévaloir sauf erreur manifeste.

Article 13 - Litiges

Tout différent qui naîtra de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution, ou des suites ou conséquences du présent contrat, qui n'aurait pu se régler par la médiation, sera soumis, dans l'hypothèse où le litige serait porté devant les juridictions civiles, à la connaissance du Tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse.